



Comité départemental de Basket-ball de la Corrèze

Cahier des charges pour l'organisation de l'assemblée générale et des finales de coupes de la Corrèze

VERSION	DATE	REDACTEUR	Modification(s) effectuée(s)	validations
V1.0		N.Rouane	Rédaction initiale	Comité directeur du 12/12/2012
V1.1	15/05/18	M.Ronco	Modification tarifaire des repas De 15€ à 22€	Bureau du 15/05/2018
V1.2	05/06/19	M.Ronco	Modification horaire de rencontre Prise en charge de l'eau	Bureau du 04/09/2019

Préambule : L'assemblée générale du comité départemental de la Corrèze et les finales de la coupe de la Corrèze doivent être organisées sur un lieu unique.

La date de l'organisation de ce week-end sera fixée par le bureau du CD19 du mois de septembre de la saison en cours.

A partir de là, un appel à candidature est formulé aux clubs du département, avec pour date limite de dépôt des candidatures fin octobre.

Le bureau validera la candidature du club retenu lors de la réunion du mois de novembre.

Les critères de sélection sont :

- 1 – La conformité au cahier des charges.
- 2 – La date de la dernière organisation par le club des finales de coupe de la Corrèze.
- 3 – Les animations et manifestations organisées pendant le week-end.



Comité Départemental de Basket-Ball de la Corrèze

29, Avenue Alsace Lorraine – 19000 TULLE – Tél : 05.55.26.04.92 – Mail : secretariat@correzebasketball.org

L'organisation

Samedi

9H30 – 12H00		Assemblée générale du comité départemental de la Corrèze.
12H15		Repas
	Rencontres	
15H00		Finale U15M
17H00		Finale U15F
19H00		Finale Seniors F
21H00		Finale Seniors M

Dimanche

	Rencontres	
10H00		Finale U13 M
11H45		Finale U13 F
13H30		Finale consolante F
15H30		Finale U18 F
17H30		Finale U17 M

Salle d'assemblée générale

Art. 1 : La salle où se déroulera l'AG du CD19 devra avoir une capacité minimum de 60 personnes et être équipée d'une sonorisation.

Les finales de coupe

Art. 2 : Installation

La salle où se dérouleront les rencontres doit être homologuée.

La salle devra être équipée de :

- ▣ tribune(s) d'une capacité minimum de 100 places assises.
- ▣ 2 vestiaires avec sanitaire et eau chaude à l'attention des joueurs(euses), chaque vestiaire se fermera à clef de sûreté,
- ▣ 1 vestiaire arbitre avec sanitaire et eau chaude fermant à clef,
- ▣ 1 table et des chaises dans le vestiaire arbitre,
- ▣ 1 boîte à pharmacie,
- ▣ 1 sonorisation,
- ▣ 1 table pour la presse,
- ▣ 1 défibrillateur (conseillé).

12/09/2019



Comité Départemental de Basket-Ball de la Corrèze

29, Avenue Alsace Lorraine – 19000 TULLE – Tél : 05.55.26.04.92 – Mail : secretariat@correzebasketball.org

Art. 3 : Equipement

Le club organisateur doit fournir pour chaque rencontre :

- ✚ 1 table de marque pour 3 officiels,
- ✚ 2 bancs de touche pour joueurs et accompagnateurs,
- ✚ 4 chaises pour les changements,
- ✚ 1 chronomètre mural avec les scores, visible de tous les spectateurs, des joueurs et des officiels,
- ✚ 1 chronographe manuel,
- ✚ 1 flèche d'alternance,
- ✚ 1 signal sonore très puissant,
- ✚ 1 jeu de plaquettes réglementaires (chiffres : 15x20),
- ✚ 2 fanions rouges (fautes),
- ✚ 2 filets de rechange,
- ✚ 2 ballons par équipes lors de l'échauffement,
- ✚ 1 appareil des 24 secondes (facultatif).

Art. 4 : Divers

Les arbitres et les officiels de table sont désignés par le CD19.

Le président de la commission sportive ou un représentant du CD19 sera responsable de salle.

La buvette doit être installée à l'extérieur de l'enceinte sportive.

L'eau devra être fournie par le club, gratuitement, pour l'ensemble des participant(e)s.

Art. 5 : Dispositions financières

Les coupes, médailles ou trophées sont à la charge du CD19.

Le prix du repas du samedi midi sera plafonné à 22€.

Toutes les entrées seront gratuites.

Les frais d'arbitres et OTM seront à la charge du CD19.

En cas de désistement du club désigné comme organisateur de la coupe de Corrèze, une amende de :

- ✚ 250€ pour un retrait avant J-16 de la date des finales,
- ✚ 500€ pour un retrait dans les 15 jours qui précèdent les finales.

sera due au CD19 .

Les cas non prévus dans le cahier des charges seront tranchés par le bureau du comité départemental de Basket-Ball de la Corrèze.

Ce cahier des charges a été adopté par le comité directeur du mercredi 12 décembre 2012

Modification tarifaire au bureau du 15 mai 2018.

12/09/2019



Comité Départemental de Basket-Ball de la Corrèze

29, Avenue Alsace Lorraine – 19000 TULLE – Tél : 05.55.26.04.92 – Mail : secretariat@correzebasketball.org